

Conditions Générales d'Utilisation

1. Définition
2. Objet du contrat
3. Exploitant du Dashboard, contact
4. Accès au Dashboard
5. Acceptation des conditions générales
6. Mise à disposition des Services
 - 6.1. Propriété du Site
 - 6.2. Accès et fonctionnement des Services
 - 6.3. Conditions
 - 6.4. Inscriptions
 - 6.5. Documents Know Your Customer
 - 6.6. Certification
7. Date d'effet, Durée et Cessation du contrat
 - 7.1. Date d'effet
 - 7.2. Durée du Contrat
 - 7.3. Résiliation par le Commerçant
 - 7.4. Résiliation par le Prestataire
 - 7.5. Cessation
 - 7.6. Suspension
8. Transactions
9. Échelonnements de paiements
10. Conditions financières
 - 10.1. Frais
 - 10.2. Révision des prix
 - 10.3. Paiement
11. Frais d'utilisation
12. Moyens de paiements acceptés
13. Paiement comptant

14. Exclusions
15. Recouvrement
16. Modification du Contrat
17. Obligations du Commerçant
18. Convention sur Preuves
19. Méthode de communication
20. Propriété intellectuelle
21. Support
22. Limitation de la Responsabilité
23. Disponibilité des Services
24. Collecte de traitement des données
25. Droit applicable
26. Divisibilité
27. Réclamations

Le contrat est conclu entre :

CRESH SAS, Société par actions simplifiée au capital de 1840,20 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 833 870 835 et dont le siège social se situe 51 rue du Montparnasse 75015 PARIS.

Ci-après dénommée « le Prestataire, Nous » d'une part,

Et

Le Commerçant, personne morale, immatriculée ou résidente dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Ci-après dénommé « le Commerçant », d'autre part.

Ensemble dénommées les « Parties »

Avertissement

Le prospect est invité à lire attentivement le présent Contrat communiqué en ligne par le Prestataire avant de l'accepter. La souscription à l'offre Cresh est effectuée entièrement en ligne par le prospect sur le Site ou l'Application. Le Commerçant accepte sans réserve le Contrat porté à sa connaissance lors de son inscription en cochant la case prévue à cet effet. Le Commerçant peut à tout moment le consulter, le reproduire, le stocker sur son ordinateur, ou sur un autre support, se l'envoyer par courrier électronique ou l'imprimer sur papier de manière à le conserver.

1. Définition

Les termes du présent Contrat utilisés avec la première lettre en majuscule auront le sens défini ci-après, indépendamment du fait qu'ils soient au singulier ou au pluriel.

Client	Acheteur, personne physique, client du Commerçant.
Commerçant, Vous	Toute personne morale vendant des biens ou des services et ayant souscrit auprès du Prestataire l'utilisation de la plateforme Cresh et l'agrément pour la présentation des crédits auprès de FRANFINANCE
Compte Cresh	Compte ouvert auprès du Prestataire par le Commerçant pour la gestion du paiement en plusieurs fois.
Contestation de Paiement	Désigne toute opposition de paiement, émise par un Client et transmise par la banque du Client à notre banque acquéreuse. Cette opposition implique un remboursement immédiat de la transaction par le Prestataire. Une Contestation de Paiement peut être justifiée par fraude ou un différend commercial entre le Client et le Commerçant.
Contrat	Désigne les présentes conditions générales, complétées des conditions particulières si elles ont été établies.
Cresh	Désigne la marque sous laquelle le Prestataire commercialise les Services
Dashboard	Désigne le site d'administration, mis à disposition par le Prestataire au Commerçant et permettant à ce dernier d'accéder aux fonctionnalités des Services auxquels le Commerçant a souscrit
Prestataire, Nous	CRESH SAS au capital de 1 840,20 € – 833 870 835 R.C.S Paris, dont le

	siège social est 51 rue du Montparnasse, 75014 Paris.
Prêteur	FRANFINANCE (719 807 406 RCS Nanterre – intermédiaire en assurance – N°Orias 07 008 346 www.orias.fr)
Responsable du Traitement	Le responsable d'un traitement de données à caractère personnel est, sauf désignation expresse par les dispositions législatives ou réglementaires relatives à ce traitement, la personne, l'autorité publique, le service ou l'organisme qui détermine ses finalités et ses moyens. En pratique et en général, il s'agit de la personne morale incarnée par son représentant légal.
Site	Désigne le site internet édité et exploité par Cresh, et permettant d'accéder au Dashboard.
Sous-Traitant	Personne, entreprise ou autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du Responsable du Traitement.
Transaction	Paiement échelonné effectué par un Client dans le cadre d'un achat via le système de paiement Cresh.

2. Objet du contrat

Le Prestataire présente le système de paiement Cresh, permettant aux commerçants de proposer à leurs clients des paiements échelonnés pour leurs achats en euros effectués avec leur carte bancaire. Le Prestataire présente un service d'intermédiation avec le Prêteur.

Le système de paiement Cresh comprend un ensemble d'interfaces de programmation (APIs) permettant au Commerçant de présenter les paiements en plusieurs fois, ainsi qu'une application de gestion par Internet (Dashboard) permettant entre autres choses de voir les paiements en cours et passés, les rembourser, voir les transferts d'argent vers le compte du Commerçant et exporter les données comptables.

Le Contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire permet au Commerçant par son intermédiation de bénéficier des services relatifs aux systèmes de paiement.

3. Exploitant du Dashboard, contact

Le Dashboard est exploité par la société CRESH, SAS immatriculée au RCS de Paris sous le n°833 870 835, dont le siège social est situé 51, rue du Montparnasse - 75014 Paris.

CRESH est mandataire exclusif et rémunéré de FRANFINANCE pour proposer les offres de paiements échelonnées à distance en ligne (NXWEB) ou par un procédé initié en Magasin (NXTEL). L'offre de crédit est accordée sous réserve d'acceptation de FRANFINANCE, en sa qualité de Prêteur, qui demeure seul décisionnaire de l'octroi du crédit selon les informations transmises.

CRESH peut être contactée aux coordonnées suivantes, notamment pour toute réclamation :

- Adresse postale : 51, rue du Montparnasse - 75014 Paris.
- Adresse électronique : support@cresh.eu

4. Accès au Dashboard

Le Dashboard est accessible :

- A toute personne physique disposant de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes Conditions Générales. La personne physique qui ne dispose pas de la pleine capacité juridique ne peut accéder à l'Application et aux Services qu'avec l'accord de son représentant légal.
- A toute personne morale agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant de la capacité juridique pour contracter au nom et pour le compte de la personne morale.

Le Dashboard s'adresse exclusivement aux professionnels, entendus comme toute personne physique ou morale qui agit dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, y compris lorsqu'elle agit au nom et pour le compte d'un autre professionnel.

5. Acceptation des conditions générales

L'acceptation des présentes conditions générales par les Commerçants est matérialisée par une case à cocher, de type : « En cochant cette case, vous certifiez avoir lu et accepté sans réserve les présentes », pendant le processus d'inscription.

Cette acceptation ne peut être que pleine et entière. Toute adhésion sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. Les Commerçants qui n'acceptent pas d'être liés par les présentes conditions générales ne doivent pas télécharger Cresh ni utiliser le Dashboard.

6. Mise à disposition des Services

Pour utiliser les Services, les Commerçants doivent s'inscrire sur le site de CRESH dans les conditions ci-après.

6.1. Propriété du Site

CRESH a élaboré et mis en place le Site qui permet d'accéder aux Services.

Tous les droits de propriété intellectuelle portant sur tous programmes informatiques, ainsi que toutes les mises à jour, nouvelles versions et copies desdits programmes mis à disposition des Visiteurs au travers du Site sont et resteront la propriété de CRESH. Le Prestataire accorde aux Commerçants, qui l'acceptent, le droit non exclusif et non cessible, pour la durée de validité des présentes, d'installer l'accès au Site et d'utiliser le Site aux seules fins d'accès aux Services au titre des présentes. Les Commerçants reconnaissent que toute information relative au Site, en dehors des contenus du Site, constitue la propriété exclusive du Prestataire qui est seul titulaire des droits relatifs au Site et en assure la mise à jour et la maintenance. Toute reproduction, distribution ou publication de contenus à usage commercial ou collectif sans autorisation écrite préalable émanant de CRESH est interdite. Le mécanisme des liens est autorisé lorsque les pages relatives au Site apparaissent dans une fenêtre entière et isolée, sous leurs adresses respectives. Tout Commerçant s'interdit d'utiliser le Site à des fins commerciales et d'une manière générale de proposer des produits et des services en contrepartie d'une rémunération directe ou indirecte ; il s'interdit de « revendre » ou de mettre à disposition d'un tiers et/ou des autres Commerçants, à titre onéreux et/ou gratuit, l'accès au Site et aux Services ; il s'interdit de publier tout message publicitaire, de promotion, ou de parrainage rémunérant le Commerçant sous quelque forme que ce soit.

6.2. Accès et fonctionnement des Services

Cresh étant proposé sur Internet, pour y accéder, Visiteur, Commerçant et Client doivent avoir une connexion Internet. Tous les coûts des connexions téléphoniques et d'accès à Internet sont à leur charge. CRESH ne met, à la disposition de l'Utilisateur, aucun moyen matériel, notamment installation téléphonique, équipement terminal, logiciel ou abonnement, pour se connecter au site.

CRESH n'accorde à l'Utilisateur qu'une licence limitée, non exclusive et non transférable d'accès et d'utilisation du Service et de son contenu. Cette licence est soumise au respect des règles prévues par les présentes Conditions Générales.

Pour accéder au Service, le Commerçant doit créer un compte sur le Site.

6.3. Conditions

Pour pouvoir prétendre à l'utilisation du service de paiement Cresh :

- Votre activité doit être conforme à la réglementation en vigueur notamment celle relative à la vente à distance ;
- Vous devez faire l'objet d'une étude par le service conformité du Prêteur selon leur évaluation des risques au regard des obligations de connaissance de leur clientèle et de lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme.

6.4. Inscription

Les Commerçants peuvent s'inscrire par tous les moyens que CRESH met à leur disposition, notamment via le site cresh.eu ou en téléchargeant l'application, depuis l'une des plateformes de téléchargement qui la distribue, ce téléchargement étant soumis aux conditions d'utilisation propres à chacune de ces plateformes.

Pour s'inscrire, les Commerçants doivent remplir un formulaire d'inscription, en y complétant toutes les informations requises, notamment leur adresse professionnelle, leur numéro de SIRET et toutes les informations permettant de justifier de leur identité. Ils doivent fournir l'ensemble des informations marquées comme obligatoires.

Dans l'hypothèse où les Commerçants n'auraient pas encore fourni toutes les informations nécessaires à leur inscription, ils disposent d'un délai maximum de 30 (trente) jours pour les transmettre . A défaut, leur Compte sera désactivé.

Lorsque les Commerçants ont complété le formulaire d'inscription, ils reçoivent par SMS un code leur permettant de se connecter à leur Compte. A leur première connexion, ils doivent choisir un mot de passe, modifiable à tout moment, dont il est recommandé de procéder régulièrement au changement.

Toute inscription incomplète ne sera pas validée.

L'inscription entraîne automatiquement l'ouverture d'un compte au nom de chaque Commerçant (ci-après : le « Compte »), qui lui permet de gérer son utilisation des Services sous une forme et selon les moyens techniques que CRESH juge les plus appropriés pour rendre lesdits Services.

6.5. Documents Know Your Customer

Le Contrat est souscrit par signature des présentes conditions.

La souscription du Contrat est soumise à la fourniture par le Commerçant des documents et informations suivants (Documents Know Your Customer) :

- kbis de l'entreprise ;

- pour le président de l'entreprise et l'ensemble des bénéficiaires effectifs détenant plus de 25% du capital de la société :
 - scan de la carte d'identité ;
 - nom et prénom ;
 - adresse ;
 - date de naissance.

Des documents complémentaires peuvent être demandés par Le Prêteur pour vérifier qu'une relation d'affaire puisse être nouée avec les Commerçants.

CRESH communique les Documents Know Your Customer à FRANFINANCE.

Les Commerçants reconnaissent et acceptent expressément qu'à défaut de validation des Documents Know Your Customer par FRANFINANCE, l'agrément du Commerçant par le Prêteur pourra être refusé. Ainsi il ne pourra pas bénéficier du service de paiement échelonné mais il peut bénéficier du Wallet.

Si les Documents Know Your Customer sont validés, CRESH informe les Commerçants, par tous moyens écrits utiles et notamment par email, que leur inscription est confirmée.

6.6. Certifications

Les Commerçants garantissent que toutes les informations qu'ils donnent aux fins de leurs inscriptions, ainsi que les Documents Know Your Customer, sont exactes, à jour et sincères et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur.

Ils s'engagent à mettre à jour ces informations documents dans leur Espace Personnel en cas de modifications, afin qu'elles correspondent toujours aux critères susvisés.

7. Date d'effet, Durée et Cessation du contrat

7.1. Date d'effet

La souscription au service Cresh prend effet le jour de la signature du Contrat par le Commerçant.

7.2. Durée du Contrat

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée.

7.3. Résiliation par le Commerçant

Le Commerçant peut à tout moment résilier son Contrat en respectant un préavis d'un mois, ce qui entraîne la résiliation du compte.

En cas d'augmentation de la rémunération du Prestataire (tel que décrit dans les conditions), le Commerçant peut résilier le Contrat sans préavis dans le mois suivant l'annonce de l'augmentation.

Si vous souhaitez résilier votre Contrat, vous devez contacter le Prestataire par e-mail à l'adresse support@cresh.eu.

7.4. Résiliation par le Prestataire

Le Prestataire peut à tout moment résilier son Contrat en respectant un préavis d'un mois.

Le Prestataire peut à tout moment résilier son Contrat en respectant un préavis d'une semaine dans les cas suivants indépendants de la volonté du Prestataire :

- Sur injonction du Prêteur
- sur injonction des plateformes de paiement utilisées par le Prestataire
- sur injonction des réseaux interbancaires (GIE CB, Visa, MasterCard)
- sur demande judiciaire

Le Prestataire peut résilier le Contrat, avec délai de 15 jours après l'envoi d'un courrier ou courriel avec accusé réception, dans les situations suivantes :

- en cas de non-paiement de sommes dues au Prestataire (telles que rémunération, frais de contestation) ;
- en cas de non respect par le Commerçant des conditions générales (article Exclusions notamment).

7.5. Cessation

Le Contrat cesse de plein droit, sans délai et sans donner droit à d'éventuelles compensations financières :

- en cas de retrait de l'agrément du Prestataire ou de ses sous-traitants agréés ;
- en cas de dissolution de la société du Commerçant ;
- en cas d'inactivité (absence de Transaction) du compte du Commerçant pendant une durée de six mois.

7.6. Suspension

Le Contrat peut être suspendu temporairement sans préavis par le Prestataire, pour les raisons suivantes :

- risque avéré pour la stabilité ou la sécurité des systèmes et environnements du Prestataire, du service ou des données du Commerçant,
- réception d'amendes ou de pénalités par nos partenaires bancaires, dues à l'utilisation des services par le Commerçant
- réception d'une notification par nos partenaires bancaires nous informant d'une utilisation inadéquate de nos services, ou encore de la mise en place d'un programme de surveillance sur le Commerçant ou encore nous demandant de stopper l'activité
- non-respect de tout ou partie des conditions d'utilisation du service prévues au Contrat
- demande émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente
- notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la Loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique (« LCEN »)
- suspicion élevée d'abus de bien sociaux, c'est à dire l'action de retirer le solde du compte Cresh sur un compte personnel et non professionnel) ou d'effectuer une avance de trésorerie (notamment en effectuant des paiements via sa carte personnelle sur le compte Cresh du Commerçant)
- suspicion élevée d'utilisation inadéquate des services, notamment dans le cas où l'activité déclarée préalablement n'est pas l'activité réelle justifiant l'utilisation des services
- suspicion élevée de ventes de produits/services interdits par le pays de destination (celui du Client) ou d'origine (celui du Commerçant), ou interdit par le pays du Prestataire.
- activité du Commerçant ayant évolué, sans que celui-ci ait prévenu préalablement le Prestataire
- suspicion élevée de fraude bancaire exécutée par le Commerçant
- maintenance planifiée, inactivité du compte pour une durée supérieure à 1 (un) an
- risque élevé d'utilisation frauduleuse des services par un tiers, sans l'accord du Commerçant
- suspicion élevée d'absence de livraison des produits ou services payés par les Clients, ou que le Commerçant se trouve prochainement dans l'impossibilité de livrer les services et produits pour lesquels le Commerçant a reçu (ou va recevoir) des paiements via le système de paiement Cresh (et notamment en cas de redressement judiciaire, faillite du Commerçant ou de multiples plaintes reçues par notre support)
- risque de réputation considéré comme important par le Prestataire, incluant notamment le nombre de plaintes de Clients reçus par notre support

- atteinte à un droit d'auteur, violation d'un brevet, d'une marque déposée, d'un secret de fabrication ou tout autre droit de propriété intellectuelle, en France ou à l'étranger ainsi qu'à tout droit à la protection de la vie privée (que cela implique le Prestataire ou un tiers)
- utilisation d'un proxy visant à cacher l'identité du Commerçant, notamment via un Socks5, un VPN ou TOR ou tous autres moyens technologiques, et également physiques (comme une boîte postale)
- lorsque le compte du Commerçant est suspecté par le Prestataire d'être lié à un autre compte déjà considéré comme frauduleux par le Prestataire (un compte est réputé lié à un autre lorsqu'il partage certains attributs techniques, financiers ou tous autres éléments permettant au Prestataire de raisonnablement penser qu'ils sont liés)
- suspicion d'opérations informatiques visant à faciliter la distribution de virus, logiciels malveillants, de quelque nature que ce soit, y compris facilitant la copie de nos sites et infrastructures.

De même, le Prestataire est susceptible de suspendre la fourniture de services en cas de non-respect des réglementations Visa ou MasterCard (disponibles ci-dessous) ou dans les cas où le Prestataire estime que les risques d'amendes de la part de Visa ou MasterCard sont trop importants.

L'ensemble des règles VISA sont disponibles à cette adresse :

- <https://usa.visa.com/dam/VCOM/download/about-visa/visa-rules-public.pdf>

L'ensemble des règles MasterCard sont disponibles à cette adresse :

- <https://www.mastercard.us/en-us/about-mastercard/what-we-do/rules.html>

Dans la mesure du possible, et sous réserve des cas de réquisitions judiciaires et administratives et de non-respect des présentes conditions d'utilisation des services, le Prestataire veille à limiter l'impact d'une éventuelle suspension sur le fonctionnement normal des services.

Les suspensions, cessations et résiliations susvisées ne déchargent aucunement le Commerçant de ses obligations contractuelles et notamment de son obligation de payer l'intégralité des montants dus au Prestataire au titre du Contrat, sans préjudice de la possibilité, pour le Prestataire, d'engager la responsabilité du Commerçant dans les conditions prévues ci-dessous dans l'hypothèse où de telles suspensions résultent d'un manquement du Commerçant à l'exécution de ses obligations.

La suspension temporaire des services peut être reconsidérée par le Prestataire et aboutir sur une résiliation ou une cessation, sans qu'elle soit imputable au Prestataire, ni préavis.

La résiliation et la cessation ont pour effet la clôture du Compte Cresh ainsi que la suppression de l'accès au service. Tous les fonds dus au Commerçant à la date de clôture lui sont alors retournés par virement sur son compte bancaire.

Si la résiliation ou la cessation sont décidées avant l'échéance d'un ou plusieurs paiements échelonnés, la gestion de ces paiements restera assurée par le Prestataire, repoussant d'autant

la clôture du Compte Cresh et la validité du présent contrat. En tel cas, le Commerçant n'aura néanmoins plus accès aux services.

Sauf si elles résultent exclusivement d'un manquement du Prestataire à l'exécution de ses obligations, les suspensions, résiliations et cessations susvisées ne peuvent conduire, d'aucune façon à des poursuites judiciaires, pénales ou civiles, de tous tribunaux compétents de la part du Commerçant et contre le Prestataire.

Le Prestataire n'a pas à justifier auprès du Commerçant d'une suspension du service dont l'origine est susmentionnée. L'interruption du service sera annoncée, par email, éventuellement au préalable, au Commerçant par le Prestataire, en indiquant que la décision est motivée pour des raisons de conformité. Cette mesure vise à éviter la divulgation d'informations confidentielles à des tiers, et notamment dans le cas où une enquête judiciaire/policière est en cours.

Le Prestataire s'attachera à archiver l'ensemble des éléments ayant motivé une telle décision, afin, notamment, de les produire au sein des tribunaux compétents.

En tels cas de suspension, résiliation ou cessation des services, le Prestataire est susceptible d'appliquer des mesures de rétention des fonds, et notamment via un gel des fonds du Commerçant, sans avoir à en justifier auprès du Commerçant.

Ces absences de justification correspondent à des obligations réglementaires, éventuellement imposées par des services de justice ou de police compétents. Ces absences de justification auprès du Commerçant interviennent généralement dans les affaires de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, de fraude financière, d'escroquerie ou de tous autres actes malveillants, illégaux ou non éthiques et à l'origine du Commerçant. Ce gel partiel ou total des fonds ne peut intervenir en cas de désaccord commercial entre le Commerçant et le Prestataire.

Le Prestataire s'attachera à archiver l'ensemble des éléments ayant motivé une telle décision, afin, notamment, de les produire au sein des tribunaux compétents.

Dans certains cas, et notamment lors d'une suspension prévue des services, le Prestataire est susceptible de laisser au Commerçant l'accès à son Dashboard, lui permettant notamment de procéder au remboursement de ses transactions ou d'exporter différentes informations (rapports financiers etc).

Les éventuels retours des Clients auprès du Prestataire pourront motiver une suspension de la fourniture des services par la Prestataire, et notamment dans les cas de multiples plaintes contre le Commerçant (absence de livraison, produit reçu non conforme, etc.).

Le Commerçant demeure responsable, y compris financièrement, de l'ensemble de ses paiements, y compris lorsque l'accès à son compte ou aux services est suspendu.

En cas de suspension des services pour cause de suspicion d'utilisation non consentie par le Commerçant, le Prestataire est susceptible de prendre contact avec le Commerçant afin de lui rendre l'accès à ses services ou comptes, de manière sécurisée.

Le Commerçant est invité à contacter notre support en cas de suspicion de connexion frauduleuse par un tiers sur ses services ou comptes.

8. Transactions

Le Client effectue sa Transaction sur l'interface de paiement de Cresh, il est redirigé vers l'espace de souscription FRANFINANCE, où des informations complémentaires à celles déjà fournies au Commerçant peuvent lui être demandées dans l'objectif de réduire les risques de fraude et de non paiement auxquels est exposé le Commerçant.

L'interface de paiement Cresh permet la mise en relation gratuite du Client et l'établissement Prêteur – FRANFINANCE (719 807 406 RCS Nanterre – intermédiaire en assurance – N°Orias 07 008 346 www.orias.fr) – pour bénéficier d'un crédit court. La présente Convention régit spécifiquement cet usage du compte Cresh, elle vient compléter les Conditions d'utilisations du service Cresh.

L'offre de crédit est accordée sous réserve d'acceptation de FRANFINANCE, en sa qualité de Prêteur, qui demeure seul décisionnaire de l'octroi du crédit selon les informations transmises.

Sauf mention contraire dans les conditions particulières, l'utilisation de la technologie 3D Secure afin de sécuriser les transactions se fait à l'appréciation du Prêteur.

Le Prêteur peut refuser, à sa discrétion et en toute bonne foi, une Transaction. Ce refus pourra être fondé notamment à une suspicion de fraude ou à un risque d'impayé trop élevé.

Les fonds financés sont versés sur le compte bancaire renseigné lors de l'inscription, sauf mentions contraires dans les conditions particulières ou le contrat avec le Prêteur, ces sommes sont transférées sur le compte bancaire du Commerçant dans un délai de 7 jours.

Sauf mention contraire dans les conditions particulières, le plafond d'une Transaction s'élève à 4000 €, au-delà duquel le paiement ne peut avoir lieu par l'intermédiaire du système de paiement Cresh. Par ailleurs, le plancher d'une Transaction s'élève à 100 €, en-deçà duquel le paiement ne peut avoir lieu par l'intermédiaire du système de paiement Cresh.

9. Échelonnements de paiements

L'échelonnement du paiement d'un Client se fait sur une durée ne dépassant pas trois mois à partir de la date d'achat.

Les présentes offres de paiement échelonné, de par leurs natures et leurs durées, ne sont pas soumises aux dispositions de l'article L.312-1 et suivants du Code de la consommation. Elles sont régies par les règles du droit civil.

Les offres sont disponibles uniquement pour les personnes physiques majeures titulaires d'une carte bancaire valable au moins 3 mois après la date de conclusion de l'offre et dont les

utilisations ne sont pas soumises à une demande d'autorisation préalable (notamment les cartes Visa Electron et Maestro).

Les Clients bénéficient d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la date d'acceptation du contrat de paiement échelonné par FRANFINANCE.

Ces offres peuvent être avec frais ou sans frais à la charge du Commerçant.

- Les conditions et exemples d'offres avec frais à la charge du Commerçant sont disponibles sur le site de FRANFINANCE :
<http://e-solutions.franfinance.com/non-classe/nxweb-avec-frais/>
- Les conditions et exemples d'offres sans frais à la charge du Commerçant sont disponibles sur le site de FRANFINANCE :
<http://e-solutions.franfinance.com/non-classe/nxweb-sans-frais/>

10. Conditions financière

10.1. Frais

Le Prêteur se rémunère uniquement en prélevant des frais proportionnels aux Transactions. Pour chaque Transaction, les frais sont prélevés sur le premier paiement. La charge de ces frais peut être partiellement supportée par le client. Nous vous invitons à vous référer au contrat du Prêteur.

Les prix des frais sont indiqués sur le Dashboard à la page « Pricing » et sur la page « tarifs ». Sauf mention contraire, ils sont exprimés en Euros et hors taxes.

10.2. Révision des prix

Les prix visés ci-dessus peuvent être révisés à la discrétion de CRESH et du Prêteur. Les Commerçants en sont informés par tout moyen utile, au moins un mois avant la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs et devra manifester son accord par la signature d'un avenant à son agrément.

Une fois entrés en vigueur, les nouveaux prix s'appliquent lors des prochaines Transactions.

10.3. Paiement

Les prix sont prélevés directement par le Prêteur sur le premier paiement. La charge de cette commission peut-être partiellement supportée par le client.

11. Frais d'utilisation

Le Prestataire ne facture aucun frais fixe sur les transactions (pas de frais minimum) ;

Le Prestataire ne facture aucun frais d'abonnement au service ;

Le Prestataire ne facture aucun frais d'inscription, d'installation, de mise en service ;

Le Prestataire ne facture aucun frais de clôture de compte.

12. Moyens de paiements acceptés

Le système de paiement Cresh accepte les cartes de paiement Visa, MasterCard et Cartes Bancaires. Sauf mention contraire dans les conditions particulières, les cartes suivantes sont refusées :

- cartes prépayées ;
- cartes virtuelles ;
- cartes sans autorisation de découvert ;
- cartes à autorisation systématique ;
- cartes émises en dehors de France. La carte utilisée pour la Transaction doit être émise au nom du Client.

13. Paiement comptant

En plus de la solution de paiement fractionné, Cresh propose une solution de paiement comptant, utilisable dans les cas suivants :

- pour permettre au Client de régler sa commande en une seule fois au cas où Cresh ne pourrait lui proposer de le régler en plusieurs fois
- comme solution de paiement comptant proposée au Client par le Commerçant au niveau de sa page de paiement.

Sauf mention contraire dans les conditions particulières, les frais Cresh pour le paiement comptant seront de 1,8% du montant de la transaction, entièrement à la charge du Commerçant.

Les transactions payées comptant ne sont pas assurées par la garantie Cresh ; notamment toute contestation de paiement quelle qu'en soit la raison sera à la charge du Commerçant.

14. Exclusions

Le Commerçant ne peut utiliser la solution de paiement Cresh pour le commerce, même indirect :

- La vente d'armes et de leurs dérivés,
- La vente d'alcool,
- Les jeux d'argent (dont sites de jeux en ligne),
- La vente de produits relevant du secteur de la santé (hors Optique),
- La vente d'animaux (y compris protégés)
- La vente d'objets pour adultes (pornographie, ...),
- La vente de denrée alimentaires,
- La vente de tabac (y compris vente de cigarettes électroniques),
- La vente de véhicule immatriculable,
- L'incitation (y compris par la mise en vente d'objets) à la discrimination, à la haine raciale ou à la violence à l'égard de personnes, à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur handicap, de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une nation ou une religion déterminée,
- Les actes de proxénétisme,
- La mise en péril de mineurs y compris la diffusion d'images de mineurs portant atteinte à leur Les actes de pédophilie,
- Les actes de contrefaçons d'œuvres protégées par un droit de propriété intellectuelle,
- La vente de produits contrefaits ou d'animaux protégés,
- La vente de produits prohibés (ex. le tabac),
- Le non-respect de la protection des données personnelles,
- Les atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données,
- Les actes de blanchiment et au financement du terrorisme,
- Les sites de rencontre,
- Le non-respect des dispositions relatives aux jeux d'argent et de hasard, aux courses de chevaux, aux loteries et des dispositions relatives aux conditions d'exercice de professions réglementées.

Les activités dites « sensibles » (sites de voyance et de vente de cartes téléphoniques prépayées ou d'unités téléphoniques) et les activités étant strictement encadrées par la loi, elles doivent faire l'objet d'un accord préalable et exprès de CRESH et du Prêteur.

La liste ci-dessus n'étant pas limitative, CRESH et le Prêteur se réservent le droit de l'enrichir. Dans ce cas, CRESH ou le Prêteur informera le Partenaire sur support papier ou sur un autre support durable 1 (un) mois avant la date prise d'effet de cette modification, sauf dispositions impératives obligeant à raccourcir ce délai. L'absence de contestation notifiée vaut acceptation de la modification. Si le Commerçant n'accepte pas la modification, il a le droit de résilier immédiatement et sans frais les présentes.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter Cresh, support@cresh.eu

A noter que le Commerçant est dans l'obligation de prévenir le Prestataire de tout changement majeur de son activité, à travers l'interface du Dashboard mis à sa disposition, dans un délai d'un (1) mois avant tout changement effectif. Le Prestataire et le Prêteur se réservent le droit de refuser de continuer la relation commerciale entreprise avec le Commerçant. En tel cas, le Prestataire fera de son mieux afin de préserver la continuité des services de paiement du Commerçant sans toutefois encaisser une activité non autorisée ou non acceptée.

15. Recouvrement

La gestion du crédit est entièrement réalisée par FRANFINANCE, établissement Prêteur avec lequel le Client a contracté. Pour toutes questions ou réclamations du Client, nous vous invitons à référer le contrat de crédit auquel le Client a souscrit.

Pour permettre une meilleure visibilité sur les contrats souscrits via le service Cresh, un récapitulatif des échéances est disponible sur le Compte Utilisateur Cresh du Client. Cet échéancier est réalisé par Cresh selon ses propres fonctionnalités et n'engage pas la responsabilité du Prêteur en cas d'erreur d'affichage ou sur les montants.

Chaque Transaction réalisée par un Client donne lieu à un contrat directement formé entre le Prêteur et le Client, en plus de la vente. Les litiges commerciaux restent de l'entière responsabilité du Commerçant, et le Prestataire ne saurait se substituer à celui-ci dans le cadre de son activité commerciale.

Pour les conséquences sur le crédit, merci de vous référer au contrat conclu avec le Prêteur .

16. Modification du Contrat

Le Prestataire peut modifier le Contrat à tout moment. Les nouvelles conditions du Contrat entrent alors en vigueur un mois après notification auprès du Commerçant. Dans ce délai d'un mois suivant cette notification, le Commerçant peut refuser ce nouveau Contrat. Ce refus devra être fait en contactant le Prestataire par e-mail à l'adresse support@cresh.eu.

Dans ce cas, le Contrat sera résilié sans frais le jour de l'entrée en vigueur des nouvelles conditions du contrat, selon les modalités prévues à l'article 4 Date d'effet, durée et cessation du Contrat.

A défaut d'avoir notifié son refus dans le délai précité, le Commerçant est réputé accepter le nouveau Contrat.

Toutes dispositions législatives ou réglementaires qui rendraient nécessaire la modification du Contrat seront applicables dès leur date d'entrée en vigueur, sans préavis. Le Commerçant en sera cependant informé.

17. Obligations du Commerçant

Le Commerçant doit répondre avec véracité à l'ensemble des demandes réglementaires du Prestataire.

Le Commerçant est seul responsable des biens et services qu'il commercialise via le système de paiement Cresh.

Les biens et services commercialisés via Cresh doivent l'être auprès de Clients consommateur (personne physique agissant en dehors de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole), majeures résidant en France.

Le Commerçant s'engage à fournir à CRESH, préalablement à la Transaction d'un Client, les informations relatives au Client ainsi qu'aux biens et services achetés par celui-ci, et nécessaires à la réalisation du service. La liste de ces informations, leur traitement ainsi que l'ensemble des autres dispositions légales prises par le Prestataire concernant les données personnelles sont rappelées au Paragraphe "19 Collecte et traitement des données"

Ces informations, dont la liste est éventuellement modifiée dans les conditions particulières, permettent au Prêteur de mener des contrôles notamment relatifs à la prévention de la fraude. Le Commerçant consent à l'application du logo CRESH ainsi que des éléments nécessaires à la correcte identification par les Clients de la possibilité de payer via système de paiement Cresh.

Le Commerçant s'engage à proposer la solution du Prestataire à l'ensemble de ses clients de manière homogène. Le Commerçant s'engage donc à ne pas utiliser, pour ses clients d'un pays donné, une autre solution de paiement en plusieurs fois que celle de Cresh, sauf dans le cadre d'un test dont la durée ne pourra pas excéder 2 mois après le début de l'utilisation de la solution du Prestataire. Un tel test devra nécessairement être totalement aléatoire, chaque client se voyant proposer l'utilisation d'une solution de paiement en plusieurs fois au hasard. Notamment, le Commerçant se refusera à tester la solution du Prestataire en ne lui présentant que les clients refusés par une autre solution de paiement en plusieurs fois.

Le Commerçant reste libre de fixer des limites (seuil et plafond) sur le montant des achats éligibles au paiement en plusieurs fois ainsi que restreindre l'utilisation de la solution pour l'achat de certaines catégories de produits seulement.

Le Commerçant est dans l'obligation de procéder au remboursement d'une Transaction via son Dashboard. Il s'engage à ne pas rembourser de Transaction d'une quelconque autre façon que celle prévue par le Prestataire, c'est-à-dire via le Dashboard. En cas de problème technique sur le Dashboard l'empêchant de procéder au remboursement, le Commerçant devra en faire part au Prestataire, afin que celui-ci résolve la situation.

18. Convention sur la Preuve

Le Commerçant et le Prestataire signent par une case à cocher le Contrat. Celui-ci est ensuite stocké de manière inaltérable, fiable, et sécurisée dans les systèmes informatiques du Prestataire (ou dans ceux de son fournisseur de solution de signature électronique) et demeure à tout instant accessible au Commerçant.

Les traces électroniques (tels que e-mails, clics, messagerie instantanée, etc.) produites par le Commerçant, le Prestataire et les Clients dans le cadre du Contrat valent comme mode de preuve et font foi dans la relation commerciale entre le Commerçant et le Prestataire. Le Commerçant et le Prestataire reconnaissent que les traces électroniques sont admissibles et valables en tant que mode de preuve devant les tribunaux compétents.

19. Méthode de communication

Les méthodes de communication préférentielles seront électroniques. Le Prestataire pourra contacter le Commerçant et lui envoyer des informations par e-mail ou via le Dashboard mis à la disposition du Commerçant.

Le Commerçant reconnaît, dans la mesure où ceci ne déroge pas à la loi, que ces communications électroniques ont la même valeur que des communications sur un support papier.

20. Support

Pendant toute la durée de son Contrat, et jusqu'à l'arrivée à échéance de toutes les Transactions une fois son contrat résilié, le Commerçant a accès à un service de support technique, à l'adresse support@cresh.eu.

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre les ressources nécessaires pour apporter des réponses dans les plus brefs délais au Commerçant.

21. Propriété intellectuelle

Les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc ...) exploités par CRESH au sein de ses Services, sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de CRESH sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

22. Limitation de la Responsabilité

Le Prestataire ne prend pas part aux litiges éventuels litiges commerciaux entre les Clients et le Commerçant. Le Prestataire n'exerce aucun contrôle sur les produits et services objets d'une Transaction, et ne peut être tenu responsable d'éventuels préjudices y afférents.

Il est de la responsabilité du Commerçant de sécuriser ses outils informatique, notamment en maintenant secrets ses identifiant et mot de passe d'accès au système Cresh. La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée en cas de dommage résultant d'une négligence du Commerçant. Le Commerçant doit informer sans délai le Prestataire de la perte ou du vol de son identifiant ou de son mot de passe, ou de toute utilisation non autorisée de son Compte. Le Prestataire engagera alors les dispositions nécessaires à la sécurisation du Compte (opposition, suppression d'accès, annulation de Transactions).

Par ailleurs, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement dû à un cas de force majeure (tel que par exemple panne internet généralisée, défaillance du système VISA).

23. Disponibilité des Services

L'Établissement s'engage à faire ses meilleurs efforts pour que les Services soient accessibles 24h/24 et 7j/7. Cependant, l'accès à l'Espace personnel pourra être temporairement indisponible pour des raisons techniques. L'Établissement décline toute responsabilité, sans que cette liste soit limitative en cas :

- D'interruption des Services pour des opérations de maintenance technique ou d'actualisation des informations publiées.
- En cas d'impossibilité momentanée d'accès au Dashboard (et/ou aux sites internet et applications lui étant liés) en raison de problèmes techniques et ce quelles qu'en soient l'origine et la provenance.
- D'indisponibilité ou de surcharge ou toute autre cause empêchant le fonctionnement normal du réseau de téléphonie mobile utilisé pour accéder au Dashboard..
- De contamination par d'éventuels virus informatiques circulant sur le réseau.
- De dommages directs ou indirects causés au Commerçant, quelle qu'en soit la nature, résultant de l'accès, ou de l'utilisation du Dashboard (et/ou des sites ou applications qui lui sont liés).
- D'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite des Services.
- De perte par le Client de son identifiant et/ou de son mot de passe ou en cas d'usurpation de son identité.

24. Collecte de traitement des données

Voir notre [Politique de confidentialité et de gestion des données](#).

25. Droit applicable

Le Contrat est soumis à la loi française. La langue d'interprétation du Contrat et des relations commerciales est la langue française. **Tout différend relatif au Contrat relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de commerce de Paris.**

26. Divisibilité

Si l'une des stipulations du présent Contrat est tenue pour nulle ou sans objet par un tribunal, l'absence d'effet de cette stipulation n'entraîne pas la nullité des autres stipulations.

Si l'une des stipulations du présent Contrat devenait caduque, les autres stipulations conserveraient leur force obligatoire et leur portée.

Les stipulations concernées par la nullité ou la caducité seront remplacées par de nouvelles stipulations valables et opposables. Le Prestataire sera dans l'obligation de faire parvenir au Commerçant la nouvelle version des stipulations.. Le Commerçant est réputé avoir accepté les nouvelles stipulations, si, dans un délai de 15 jours, il n'a pas exprimé de désaccord écrit concernant ces nouvelles stipulations. Dans le cas où le Commerçant et le Prestataire ne peuvent se mettre d'accord sur les nouvelles stipulations en moins de 15 jours (à partir de la date de contestation des stipulations du Commerçant), le Prestataire sera en mesure de stopper, avec un délai de 15 (quinze) jours, la relation commerciale, sans toutefois donner droit au Commerçant à d'éventuels dédommagements

27. Réclamations

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Prestataire à l'adresse support@cresh.eu.